



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2849 en date du 12 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du
commissaire Kenneth George pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Kenneth George pour
le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 24 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 3 octobre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-2849

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Kenneth George)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 12 septembre 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 75.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

